République Française Département de la Corrèze

## EXTRAIT du REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



## Séance du 11 avril 2023

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-trois et le onze avril à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.

N°2c

Etaient présents: M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, Mme Stéphanie PERRIER, M. Fabrice MARTHON, Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Stéphane BERTHOMIER, Maires - Adjoints, M. Pascal CAVITTE, M. Michel BREUILH, Mme Yvette FOURNIER, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, Mme Ayse TARI, M. Patrick BROQUERIE, M. Gérard FAUGERES, M. Serge HULPUSCH, Mme Christine DEFFONTAINE, M. Clément VERGNE, M. Sébastien BRAZ, M. Raphaël CHAUMEIL, M. Henry TURLIER, Mme Micheline GENEIX, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 27 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentées: Mme Christèle COURSAT, Mme Zohra HAMZAOUI, Mme Aïcha RAZOUKI

Etaient absents: Mme Ana-Maria FERREIRA, Mme Anne BOUYER, M. Grégory HUGUE

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Approbation du Compte Administratif 2022 - « Parkings couverts »

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant qu'il convient d'approuver le Compte Administratif 2022 « Parkings couverts »

Après en avoir délibéré, par 24 voix pour et 5 abstentions Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote

1- Approuve le Compte Administratif 2022 - « Parkings couverts ».

**2-** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site <a href="www.telerecours.fr">www.telerecours.fr</a>



Le secrétaire de séance

Clément VERGNE

Transmis au Contrôle de Légalité le : 2 1 AVR. 2023

Date et ref de l'accusé de réception : 2 1 AVR. 2023

CA\_ PARK22 CA\_ PARK22S

Envoyé en préfecture le 21/04/2023

Reçu en préfecture le 21/04/2023

Publié le 30411-CA\_PARK22S-AU

D

	1 0000010
	ID: 019-211927207-2023
IV - ANNEXES	

Collectivité de Tulle - Parkings couverts Aire de stationnement -

ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 33 Nombre de membres présents : 30 Nombre de suffrages exprimés : 29

VOTES: Pour: 24 Contre: 0 Abstentions: 5

Date de convocation : 04/04/2023

Présenté par (1) Le Maire, A Tulle le 11/04/2023 (1) Le Maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session A Tulle, le 11/04/2023 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

	1/
01 - COMBES Bernard	
02 - SPINDLER Jacques	193/
03 - CHRISTOPHE Sylvie	Shua.
04 - BOUYOU Michel	A
05 - PERRIER Stéphanie	Steeting
06 - MARTHON Fabrice	- Jayton
07 - LACROIX Sandy	C Ub
08 - NOVAIS Jérémy	1
09 - MAGRY JOSPIN Christiane	1 k Moon
10 - BERTHOMIER Stéphane	
11 - CAVITTE Pascal	"KMmt
12 - BREUILH Michel	2
13 - FERREIRA Anna-Maria	
14 - COURSAT Christèle	
15 - FOURNIER Yvette	Hours Er
16 - BUISSON-COMBE Christine	
17 - DELCHET Yvon	1
18 - TARI Ayse	105
19 - BROQUERIE Patrick	(1)//
20 - FAUGERES Gérard	- Ju
21 - HAMZAOUI Zohra	Sma

Envoyé en préfecture le 21/04/2023

Reçu en préfecture le 21/04/2023

## Collectivité de Tulie - Parkings couverts Aire de stationnement

ID: 019-211927207-20230411-CA\_PARK22S-AU IV - ANNEXES ARRETE ET SIGNATURES 22 - HULPUSCH Serge 23 - DEFFONTAINE Christine 24 - VERGNE Clément 25 - RAZOUKI Aïcha 26 - BRAZ Sébastien 27 - HUGUE Grégory 28 - CHAUMEIL Raphaël 29 - BOUYER Anne 30 - TURLIER Henry 31 - GENEIX Micheline 32 - DESJACQUES Pierre 33 - LASCAUX Dorian

Certifié exécutoire par (1) Le premier Adjoint au Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 21/04/2023, et de la publication le 21/04/2023

A Tulle, le 21/04/2023

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : Le Conseil Municipal.

